

DÉPARTEMENT DU HAUT RHIN
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LB

Affiché le 25/08/2026

Retiré le

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE WITTENHEIM,

VU les articles, L 2212-1, L 2542-2 et L 2542-3 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles R 411-1 et suivants, R 417-10 du Code de la Route,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation des routes et autoroutes, modifié et complété,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer le stationnement dans la rue de la Jonquille pour des raisons de sécurité,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le stationnement de tout véhicules motorisés est interdit dans la rue de la Jonquille, entre l'intersection avec la rue des Mines Anna et le numéro 8.

ARTICLE 2 : Des panneaux de signalisation conformes aux prescriptions réglementaires seront posés et rappelleront ces prescriptions aux usagers.

ARTICLE 3 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera poursuivie conformément à la loi. De même, tout véhicule en infraction sera déplacé aux frais et charge de son propriétaire.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié sur le registre des arrêtés de la Commune et sera porté à la connaissance des usagers par les moyens habituels de publicité des actes administratifs. Il pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le Tribunal Administratif peut être également saisi par l'application informatique "Télécours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 : L'autorité de Police compétente est chargée de l'exécution du présent arrêté et une copie sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de MULHOUSE
- Monsieur le Procureur de la République – 21 Ave Robert Schuman – 68100 MULHOUSE
- Monsieur le Commandant de Police – BP 95 - 68273 WITTENHEIM CEDEX
- Monsieur le Médecin Chef du SAMU-CH E. MULLER – 20 Ave du Dr. Laennec – 68100 MULHOUSE
- Monsieur le Chef du Centre d'Incendie et de Secours – 68270 WITTENHEIM
- M2A – Service PUPA – Z.A. route de Wittelsheim – 68120 RICHWILLER

WITTENHEIM, le 19 août 2026

Par délégation du Maire
Pascal GASQUETON
Adjoint au Maire,
En charge de la Sécurité, de la Prévention,
de la Tranquillité publique et de l'État-Civil

